

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 mai 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours réservé pour le recrutement d'attachés d'administration affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur de système d'exploitation

NOR : AFSR1411492A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 28 mai 2014, est autorisée au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours réservé pour le recrutement d'attachés d'administration affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur de système d'exploitation.

L'épreuve écrite se déroulera à Paris le 18 septembre 2014.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du 17 novembre 2014.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

L'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 2 juin 2014.

La date de clôture des inscriptions est fixée au mardi 2 juillet 2014, à minuit, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet ou intranet des ministères sociaux à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;
- sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (DRH/SD1/SD1C), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Les dossiers d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse suivante au plus tard le mercredi 2 juillet 2014, le cachet de la poste faisant foi : ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, DRH/SD1/SD1C, bureau du recrutement, « Concours attaché PSE 2014 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Les candidats devront établir un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) conforme au modèle disponible sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>.

En cas d'impossibilité matérielle de télécharger le document par voie télématique, les candidats pourront demander à le recevoir, en formulant une demande à l'adresse mél : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devra être adressé en cinq exemplaires à l'adresse postale indiquée ci-dessus, au plus tard le lundi 20 octobre 2014, à minuit, le cachet de la poste faisant foi.